



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 47723

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des conseillers d'orientation psychologues et des directeurs de CIO. En effet, d'une part, de très nombreux remplacements ne sont pas assurés lorsque des conseillers et directeurs sont en congé de maladie ou de maternité et, d'autre part, à partir de 2002, près de 20 % du corps partiront en retraite chaque année. Or, l'absence de remplacement prive un grand nombre d'élèves d'actions collectives et de suivi individuel. C'est pourquoi, face à ce constat et compte tenu de l'absence d'élément marquant la prise en compte du fort besoin de renouvellement qui va intervenir, il lui demande de préciser ses intentions en terme d'effectifs pour assurer un service de qualité.

Texte de la réponse

La question de l'orientation dans le système éducatif fait l'objet d'une attention particulière dans la politique du ministère en charge de l'éducation nationale. Elle est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement et implique tous les membres de l'équipe éducative. En ce qui concerne les recrutements de conseillers d'orientation-psychologues, il convient de signaler que les départs prévisionnels sur la période 2001 à 2005 représenteront un peu moins de 20 % de l'ensemble du corps actuellement en activité. Sur cette période de cinq ans, ce sont environ cent quatre-vingt-cinq conseillers d'orientation-psychologues qui quitteront annuellement le système éducatif, soit un taux de départ annuel de 4 %. C'est pourquoi, compte tenu de la période de formation de deux ans pour tous les lauréats de ce concours, les postes offerts aux concours ont augmenté dès la session 1998. Une importante progression à venir du nombre de titularisations dans ce corps est donc liée à la forte augmentation des postes offerts aux concours. En effet, si en 1996, seules cent places avaient été proposées à l'ensemble des concours de recrutement des conseillers d'orientation-psychologues, deux cent quarante places ont été proposées au titre de la session 2000. Par ailleurs, un effort particulier de recrutement par la voie externe a été effectué puisque cent cinquante postes étaient ouverts en 1999, contre seulement cinquante places en 1997 et soixante-quinze en 1998. A la session 2000, ce sont cent cinquante-cinq places qui sont proposées au concours externe de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47723

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3512

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4969